

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N^o 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N^{os} 4292 à 4301

présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 8

Supprimer les alinéas 20 à 27.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'empêcher les employeurs de faire pression sur les salariés afin d'obtenir des avenants qui les privent de la majoration de rémunération des heures complémentaires.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	4292	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	4293	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	4294	de	M.	François ASENSI
Adt n°	4295	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	4296	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	4297	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	4298	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	4299	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	4300	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	4301	de	M.	André CHASSAIGNE